



## PROCES-VERBAL

### Du Conseil Municipal du 12 septembre 2018

Le conseil est convoqué le mercredi 12 septembre 2018, à 20h, à la mairie.

**Présents** : Mmes Créon Berthonneau Bernard Daniel Morisset MM. Lambert Nerbusson Brunet Grolleau Mollé Lavaud

**Absents excusés** : Mme Robereau, MM. Pasquet, Tinel

**Absents avec procuration** : M. Tinel à M. Grolleau

- Françoise CREON est nommée secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents.
- Monsieur le Maire informe que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption.

#### Dossiers :

##### 1- Lotissement de la Croix Camus : Validation du compte-compte d'activités 2017/2018

Monsieur le Maire rappelle que tous les ans il peut y avoir des réactualisations éventuelles au niveau du plan de financement.

Depuis la présentation du bilan financier de mars, il n'y a pas de changement.

La durée de financement du projet est difficile à définir car cela dépend de la rapidité de vente des lots.

Si la vente des lots de la 1<sup>ère</sup> tranche se passe bien, DSA voudrait regrouper les tranches 2 et 3 cela éviterait le dépôt de plusieurs permis.

Il est demandé au conseil de valider le compte-rendu d'activité 2017/2018 ainsi que le bilan financier présenté.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider le compte-rendu d'activité 2017/2018 du Lotissement de la Croix Camus ainsi que le bilan financier.

##### 2 – Zone d'Activités Economiques : Convention de reversement du foncier bâti dans les ZAE au profit de la Communauté de Communes du Thouarsais

Monsieur le Maire rappelle les différents points du pacte financier et fiscal de la Communauté de Communes du Thouarsais. Il avait été vu dans différents ateliers que des choses pouvaient évoluer dont le foncier bâti entreprises et des commerces. La Communauté de Communes propose que le foncier bâti futur des locaux neufs ou en extension soit encaissé par la CCT à hauteur de 80 % et par la commune à hauteur de 20%.

M. Nerbusson explique que lors des ateliers il avait été proposé de répartir en 50-50 mais cela n'a pas été retenu

M. Brunet demande le montant concerné en moins pour la commune. Monsieur le Maire informe que cela représenterait une perte pour la commune de 50 000 €. Il est rappelé également que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la ZAE est gérée par la Communauté de Communes suite au transfert de compétence. Ce transfert a donné lieu à une révision de notre attribution de compensation qui avait pris en compte du fonctionnement et de l'investissement.

Mme Morisset demande qui entretient la voirie de la ZAE. Monsieur le Maire répond que c'est la cct.

Mme Berthonneau demande : Si une extension se crée sur l'existant, la répartition de l'impôt sera de 80-20 ? La réponse est oui.

Monsieur le Maire informe que la valeur du foncier reçu de la ZAE par la commune aujourd'hui est de 136 519 €.

Il est demandé au Conseil d'accepter la convention proposée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide :

Vote : 12

Pour : 3 (Lambert, Brunet, Mollé)

Contre : 9

Abstention : 0

- De ne pas approuver la convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur les zones d'activités économiques.

### 3 – Admission Non-valeur

Monsieur le Trésorier nous faire part du non-paiement de factures.

Il est proposé au conseil d'autoriser la mise en non-valeur de 1€.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter la mise en non-valeur d'une facture de 1€.

### 4 – Décision Modificative n°2

L'imputation 21311 n'ayant plus assez de crédits pour le paiement des factures, il est nécessaire de procéder à un virement de crédits d'un montant de 1 500 €.

L'imputation réduite sera la 21312.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter la décision modificative n°2

### 5 – Décision Modificative n°3

Suite à la nouvelle répartition du FPIC, il est maintenant obligatoire de reverser la part de droit commun prélevé à la Préfecture.

Pour Ste Verge cela représente 1 060 €.

L'imputation réduite sera la 60623.

Le montant total du FPIC pour 2018 : 20 559 €

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter la décision modificative n°3

## 6 – Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz 2018

Comme tous les ans, les entités gérant les réseaux (gaz, télécom, électricité) transmettent à la commune les sommes à percevoir pour l'occupation du domaine public.

GRDF, pour 2018, reversera à la commune 422 €.

Pour rappel, en 2017, GRDF avait versé 415 €.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le versement de la redevance d'un montant de 422 € par GRDF.

## 7 – Adhésion de la Communauté de Communes du Thouarsais au syndicat Layon Aubance Louets

Monsieur le Maire rappelle que c'est la nouvelle compétence gemapi, qui va gérer les cours d'eau, aujourd'hui cette compétence est exercée par des syndicats. L'Etat a dit une rivière sert à toutes les communes tout le monde paie, il y aura possibilité de levé une taxe au niveau de la CCT.

La Communauté de Communes a récupéré la compétence gemapi, qui intègre plusieurs syndicats : La Losse, le Thouet l'Argenton, etc. La commune de Cersay qui fait partie de Val en vigne n'adhérait à aucun de ces syndicats. Pour récupérer val en vigne, il est nécessaire d'adhérer au syndicat Layon Aubance Louets.

Il est demandé au conseil de valider l'adhésion de la Communauté de Communes du Thouarsais au syndicat Layon Aubance Louets

Mme Morisset demande le coût de cette adhésion. M. Brunet explique que nous n'avons pas la réponse.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide :

Vote : 12

Pour : 11

Contre : 1 (Morisset)

Abstention : 0

- De valider l'adhésion de la Communauté de Communes du Thouarsais au syndicat Layon Aubance Louets.

## 8 - Ouverture des magasins les dimanches de 2019

Monsieur le Maire rappelle que la loi Macron donne la possibilité au Maire de supprimer le repos hebdomadaire dans les commerces de détails pour un certain nombre de dimanches.

Pour 2019, il est proposé d'autoriser l'ouverture des commerces pour 6 dimanches, à savoir les 17 et 24 novembre, les 1, 8, 15 et 22 décembre 2019.

Cette décision ne prendra effet qu'après l'avis du Conseil Communautaire.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'autoriser l'ouverture des commerces pour 6 dimanches, à savoir les 17 et 24 novembre, les 1, 8, 15 et 22 décembre 2019.

#### 9 - Validation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2017 du SEVT

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2017 du SEVT.

Il informe des prix au m3 pour Thouars : 1.53€ m3 et pour les autres communes : 1.26€

Le conseil prend acte du rapport.

#### 10 - Elections : Création de la commission de contrôle

Monsieur le Maire explique que suite à la réforme de la gestion des listes électorales, les commissions administratives existantes, qui étaient composées du Maire, d'un délégué de l'administration et d'un délégué du Tribunal de Grande d'Instance, vont disparaître pour faire place aux « commissions de contrôles ».

Ces commissions auront pour rôle d'examiner les recours administratifs préalables obligatoire formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste électorales entre le 24<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

Elles devront être composées de 5 conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Monsieur le Maire propose la composition suivante : NERBUSSON Marc, BRUNET Martial, CREON Françoise, BERTHONNEAU Aline, GROLLEAU Michel et Monsieur le Maire.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter la composition de la commission de contrôle énumérée ci-dessus.

#### 11 - Versement subvention comité des fêtes pour 14 juillet 2018

Monsieur le Maire informe que lors de la fête du 14 juillet, la commune devait prendre en charge les consommations des musiciens et majorettes. Le comité des fêtes nous a fait parvenir la facture d'un montant de 34 €.

Il est demandé au conseil de rembourser au comité des fêtes la facture de 34€.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le remboursement de la facture de 34€ au Comité des fêtes.

#### 12 - Lotissement Croix Camus : Vente parcelle ZA 550 à DSA

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du futur lotissement de la Croix Camus, la parcelle ZA 333 a été bornée afin de pouvoir démarrer la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux. Cette nouvelle parcelle cadastrée ZA 550 doit être cédée à DSA. Le prix de la vente s'élève à 15 972.00 €.

Il est proposé au conseil de vendre cette parcelle cadastrée ZA 550 à DSA pour un montant de 15 972.00 €.

Mme Morisset informe que lorsque les travaux obligent à fermer la rue de la « Croix Camus », il serait bien de prévenir les riverains. Monsieur le Maire prend acte et transmettra à DSA en réunion de chantier.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter la vente de la parcelle cadastrée ZA 550 à DSA pour un montant de 15 972.00 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au dossier

### 13 - Désherbage de la bibliothèque

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de désherber la bibliothèque municipale c'est-à-dire de supprimer des revues et des livres appartenant à la commune.

Les livres vont être proposé au club de Hand qui doit mettre un container à papier dans Ste Verge

Il est demandé au conseil d'autoriser le désherbage de la bibliothèque municipale.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le désherbage de la bibliothèque municipale.

### Questions diverses :

#### Trésorerie :

La trésorerie se porte bien.

#### Dotation d'Etat :

Monsieur le Maire fait un récapitulatif des montants cumulés des dotations

2013 : 177 804 €

2018 : 109 911 €

#### Dotations autres :

Amende police : 9 135.42 € pour le bourg de Pompois

Report DETR : nous pensions être accepté, mais nous n'aurons rien pour tous nos projets en cours.

Compensation au titre des impôts

Monsieur le Maire informe du montant total des impôts prélevés sur la commune, soit 2 400 000 € dont 1 280 045 € prélevés par la CCT.

Fonds de concours 2018-2020 : 35 846 € pour Ste Verge

Nous sommes toujours en attente de la subvention pour la mairie.

#### Gemapi :

La Cct veut que le syndicat de la Losse soit absorbé dans la compétence afin de pouvoir récupérer le solde. Mais aucune décision n'étant prise en ce début d'année, le syndicat de la Losse a décidé de sa dissolution afin de se partager l'excédent ente les communes membres et à également décidé de gérer l'année 2018 sur ses fonds propres en l'attente d'un transfert

L'excédent sera à peu près de 100 00 €.

#### Lotissement de la Croix camus :

Monsieur le Maire informe que les boitiers sont posés, les essais réseaux sont faits ainsi que les tassements de terrain au niveau des tranchées.

#### Bourg de pompois :

Monsieur le Maire explique que le projet est en souffrance. L'entreprise TPPL a fait des propositions. Une partie est acceptable mais l'autre ne l'est pas. Le dossier est reparti chez l'avocat qui en fait part à l'entreprise Gonord.

#### Fibre optique :

La fibre optique va se déployer sur la commune en 2020. Une étude va avoir lieu au 2<sup>nd</sup> trim 2019.

#### Vandalisme pâtis :

Monsieur le Maire rappelle le vandalisme constaté au Pâtis : Table pique-nique enlevées, jeux pour les enfants à revoir, poubelle bois cassées, point d'eau cassé au préau. La mise en place de la vidéo protection (et non de la vidéo surveillance) se pose et des contacts sont pris dans ce sens.

#### Fête du patrimoine :

70 tableaux vont être exposés dans l'église et les éléments de l'église vont être mis en valeur.

#### Concert à l'église :

Le 27/10/18 avec la gaieté oironnaise et esprit musical d'une durée de 1h30.

#### Banquet communal :

Il aura lieu le 3/11/18, le traiteur sera Dubillaud.

#### Réaménagement place de la mairie :

Un groupe de travail doit se constituer pour procéder à une étude de faisabilité.

#### Tiper méthanisation :

Monsieur le Maire a rencontré le nouveau dirigeant, il y a des actions en cours. Apparemment du mieux ces derniers mois en termes d'odeurs.

#### Cimetière :

Monsieur le Maire explique que le système d'ouverture de la porte du cimetière à des soucis de programmation, marche plus du tout. Meunier va être recontacté pour savoir si cela peut fonctionner ou pas. La batterie ne tient pas la charge. (Suite à une question de Mme Daniel Maryline).

Mme Daniel Maryline demande ce qui se passe avec la « salle de motricité du Four à Pain » qui n'est plus accessible aux associations. Monsieur le Maire rappelle que cette salle fait partie intégrante de l'école, contrairement à avant sa réfection et que les contingents « Vigipirate » imposent certaines règles de sécurité qui ont été expliquées à Mme Joly, présidente du Foyer Rural. Les associations, dont le Foyer Rural, sont prévenues depuis 2ans que cette salle d'école ne sera plus (tout pendant qu'il y aura Vigipirate) accessible aux associations. De nombreux créneaux d'utilisation sont disponibles à la salle Alcide d'Orbigny mais Mme Joly ne veut pas changer les horaires des cours de « relaxation » qui pourraient être assimilés à une pratique commerciale puisque les adhésions sont payantes et l'animatrice rémunérée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 22h20.